

---

**hommes  
& migrations**

---

## **Hommes & migrations**

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

**1302 | 2013**

**Le Japon, pays d'immigration ?**

---

# Le soutien associatif aux femmes étrangères au Japon

Hélène Le Bail

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2485>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.2485](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2485)

ISSN : 2262-3353

### **Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 avril 2013

Pagination : 127-135

ISBN : 978-2-919040-22-3

ISSN : 1142-852X

### **Référence électronique**

Hélène Le Bail, « Le soutien associatif aux femmes étrangères au Japon », *Hommes & migrations* [En ligne], 1302 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2485> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.2485](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2485)

---

Tous droits réservés

# LE SOUTIEN ASSOCIATIF AUX FEMMES ÉTRANGÈRES AU JAPON

par **HÉLÈNE LE BAIL**, *chercheuse en science politique, Maison franco-japonaise, UMIFRE 19 CNRS-MAEE*

De nombreuses migrantes originaires d'Asie sont victimes d'une double discrimination au Japon, liée au genre et à leur origine. Venues pour travailler dans les clubs et les bars à hôtesse ou par mariage arrangé, elles sont rendues invisibles dans la société nippone, tout en étant la cible de violences et de la xénophobie. La société civile japonaise réagit. Dans la continuité des mouvements citoyens, les réseaux de soutien aux travailleurs étrangers, les associations féministes et les institutions d'origine chrétienne font cause commune pour défendre les droits de ces femmes.



## Une douzaine de groupes de citoyens, aux profils diversifiés, s'impliquent dans l'aide aux femmes étrangères

Les groupes citoyens de soutien aux femmes étrangères sont apparus dans la seconde moitié des années 1980. Depuis une dizaine d'années, le Japon voyait arriver des “*newcomers*”, une expression utilisée pour les distinguer des résidents étrangers issus de la décolonisation de la Corée et de Taiwan. Or, parmi les nouvelles vagues de migrants, les femmes, pour la plupart philippines, étaient particulièrement nombreuses à entrer avec un permis de travail dit “monde du spectacle” (ou *entertainment* en anglais). Beaucoup travaillaient dans les bars à hôtesse<sup>1</sup>. De façon sporadique au travers du territoire japonais, des groupes de citoyens se sont

organisés pour défendre les droits de ces femmes en tant que travailleuses, mais aussi afin de les protéger des situations de violence, voire de traite humaine. Rapidement, les enjeux ont évolué vers les questions de mariage, de divorce, de maternité et d'éducation des enfants, en partie à la suite de l'augmentation rapide dans les années 1990 des mariages arrangés transfrontaliers qui concernaient, à nouveau, de nombreuses Philippines, mais aussi des Coréennes et des Chinoises<sup>2</sup>.

Les groupes de soutien qui sont apparus dans différentes régions du Japon sont animés par des personnes issues des milieux religieux, des mou-

1. Voir Nobue Suzuki, “Women imagined, women imaging: Re/presentations of Filipinas in Japan since the 1980s”, in *U.S.-Japan Women's Journal English Supplement*, n° 19, 2000, pp. 142-175 ; Lieba Faier, *Intimate Encounters: Filipina Migrants Remake Rural Japan*, Berkeley, University of California Press, 2009. 2. Héléne Le Bail, “Femmes chinoises et migrations de mariage en Asie. Le cas des mariages arrangés sino-japonais”, in Tania Angeloff, Marylène Lieber (dir.), *Chinoises au XXI<sup>e</sup> siècle. Entre ruptures et continuités*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 139-156.

vements citoyens et féministes. Tous s'inscrivent dans une éthique qui défend les plus vulnérables. À la fin des années 1980, la question des femmes étrangères a pu apparaître comme une cause phare pour les personnes engagées car elle superposait les thèmes du droit du travailleur, du sexisme et des discriminations ethniques, autrement dit, des rapports sociaux de classe, de genre et de race. Il existe à travers le Japon une douzaine de groupes de citoyens activement impliqués dans le soutien aux femmes étrangères et dans les activités de défense concernant ces femmes.

Il existe à travers le Japon une douzaine de groupes de citoyens activement impliqués dans le soutien aux femmes étrangères et dans les activités de défense concernant les discriminations touchant ces femmes.

Le présent article est fondé sur un travail d'entretiens auprès des membres de sept de ces groupes, ainsi que sur l'observation participante d'une année au sein d'un des groupes, sur la participation à de nombreuses réunions, séminaires et forums, et sur la lecture des essais et rapports d'activités publiés par cinq autres importants groupes de soutien<sup>3</sup>.



## Contexte des luttes féministes

Un des premiers réseaux de pression féministe dans le Japon d'après-guerre a été le Liaison Group of International Women's Year, un rassemblement de 52 associations japonaises créé après la première Conférence des femmes de Mexico en 1975. Leur objectif était de faire signer par le Japon la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Signée en 1980, puis ratifiée en 1985, la conven-

tion initia des réformes en termes de transmission de la nationalité par la mère, et de programmes scolaires, et se traduisit par le vote de la loi sur l'égalité des chances à l'emploi. Toutefois, l'application de cette loi resta source de polémiques.

Mizura<sup>4</sup>, association née de l'insatisfaction quant aux retombées concrètes de la loi, a créé des permanences juridiques pour défendre les femmes face à leur employeur. Parce qu'elle a été approchée par de nombreuses femmes étrangères qui travaillaient comme hôtesse, l'association a monté un refuge pour des femmes victimes de violences.

Toujours dans les années 1970, les féministes japonaises se mobilisent contre le tourisme sexuel des hommes dans les pays d'Asie. Ce mouvement débouche sur la création de la Asian Women's Association (AWA) en 1977. La volonté de rupture avec le féminisme de la période impériale, dont certaines dirigeantes sont dénoncées pour leur participation active dans le militarisme, devient peu à peu une préoccupation centrale. En particulier, un travail de mémoire est entamé sur les "femmes de réconfort". Ce sera un des piliers pour le développement des solidarités entre femmes asiatiques<sup>5</sup>. En 1994, AWA s'est doublée d'une ONG : Asia-Japan Women Resource Center (AJWRC) sous l'égide de la journaliste et féministe Yayori Matsui, qui a beaucoup écrit sur les liens entre l'esclavage sexuel pendant la guerre et les nouvelles formes qu'il prend aujourd'hui<sup>6</sup>.

Pour beaucoup de militantes, la lutte contre les violences faites aux femmes se double d'un devoir de mémoire qui a débouché sur l'organisation en 2000 du Women's International War Crimes Tribunal on Japan's Military Sexual Slavery, puis en 2005 sur la création du Women's Active Museum of War and Peace, qui conserve et met à disposition

3. J'exploite dans cet article une dizaine d'entretiens réalisés au cours de l'année 2012 auprès de 7 groupes différents basés dans 7 villes du Japon. Contribuent aussi à la réflexion une dizaine d'autres entretiens réalisés au cours des quatre dernières années auprès des structures de soutien publiques, semi-publiques ou informelles. Le travail d'observation et de participation aux rencontres locales, nationales, aux réunions de travail de ces groupes et institutions s'étire aussi sur plusieurs années. 4. Contrairement à d'autres groupes auxquels nous faisons référence, Mizura est devenue une association formelle (selon la loi sur les NPO de 1998). Beaucoup de groupes ont fait le choix de rester dans l'informalité, ce qui ne les empêche pas de recevoir des aides financières (dans tous les cas très rares au Japon). 5. Christine Lévy, "Femmes de réconfort" de l'armée impériale japonaise : enjeux politiques et genre de la mémoire", in *Encyclopédie en ligne des violences de masse*, publiée en mars 2012, URL : <http://www.massviolence.org/Femmes-de-reconfort-de-l-armee-impériale-japonaise-enjeux>. Voir aussi Yoshimi Yoshiaki, *Comfort Women, Sexual Slavery in the Japanese Military during World War II*, NY, Columbia University Press, 2002. 6. Voir le site de l'association : <http://www.ajwrc.org>. Voir aussi Puja Kim, Toshio Nakano (dir.), *Rekishi to Sekinin. Ianfu mondai to 1990 nendai (Histoire et responsabilité. Problèmes des femmes de réconfort dans les années 1990)*, Tokyo, Seikyūsha, 2008.

tous les documents disponibles sur la question des “femmes de réconfort”<sup>7</sup>.

Parmi les associations de soutien aux femmes étrangères apparues dans les années 1980-1990, beaucoup ont été créées par des féministes influencées par les actions de l'Asian Women's Association<sup>8</sup>.

Par exemple, dans la ville de Fukuoka, M. est une militante engagée depuis ses années universitaires dans divers débats féministes. Au début des années 1980, elle crée un premier groupe local de lutte contre le tourisme sexuel en Asie. En 1988, observant la présence croissante de femmes étrangères dans la région, elle crée la Living in Asia Association (Ajia ikiru kai), dont le nom souligne l'appréhension régionale des questions sociales. Dès sa création, leur groupe est approché par des femmes étrangères travaillant dans des bars et des femmes victimes de violence. Avec quelques bénévoles, elle monte rapidement un refuge associatif : le Asia Women Center, qui leur permet d'accueillir six familles<sup>9</sup>.

La Conférence des femmes de Beijing<sup>10</sup> de 1995 a été un nouveau moment de rencontre entre associations asiatiques et a relancé les mouvements de femmes au Japon sur la question des violences genrées<sup>11</sup>. De nombreuses militantes japonaises s'étaient rendues à Beijing et sont revenues avec l'envie de faire changer les choses<sup>12</sup>. Par exemple, en 1996-1997, le nombre de centres d'hébergement associatifs pour femmes victimes de violences a augmenté et, en 1998, est créé un réseau de ces centres d'hébergement associatifs (le Shelter Network). Dans ce réseau, certains accueillent essentiellement des femmes étrangères (HELP/House in Emergency of Love and Peace à Tokyo ; Asia Women Center, cité ci-dessus), d'autres ont peu à peu adapté leur soutien aux femmes étrangères (Kakekomi

Aichi, créé en 1996 à Nagoya ; Mimoza no kai, créé en 2000 dans la préfecture reculée de Tottori) et se sont rapprochés des réseaux de soutien aux étrangères que nous décrivons ci-dessous.

## Des mouvements citoyens en faveur des femmes étrangères

Toutefois, tous les groupes de soutien aux femmes étrangères ne se sont pas formés dans la continuité des mouvements féministes. La prise de conscience de la présence croissante de femmes étrangères dans le secteur des bars à hôtesses a également amené des militants “professionnels” issus des mouvements étudiants, puis des mouvements de citoyens des années

1970, souvent déjà impliqués dans les débats postcoloniaux et la défense des Coréens du Japon, à s'impliquer dans cette nouvelle cause. Les militants, qui au cours de leur “carrière” cherchent à aborder les questions les plus sensibles pour la société, ont pu être attirés

par la défense des travailleurs étrangers, dont la présence et la précarité deviennent visibles à la fin des années 1980, alors que leur nombre augmente et qu'un débat important va déboucher sur la révision de 1989 de la loi sur l'immigration<sup>13</sup>.

Dans la ville de Kumamoto, deuxième agglomération de l'île de Kyūshū, la création du groupe Kumustaka (un terme tagalog pour dire “Comment ça va ?”) a pour origine des personnes qui ont été impliquées dans les mouvements étudiants, dans les mouvements anti-AMPO<sup>14</sup>, puis antinucléaires,

La Conférence des femmes de Beijing de 1995 a été un nouveau moment de rencontre entre associations asiatiques et a relancé les mouvements de femmes au Japon sur la question des violences genrées.

7. Le Tribunal international sur les crimes de guerre contre les femmes et l'esclavage sexuel par l'armée japonaise s'est tenu à Tokyo en décembre 2000. Voir l'article de Christine Lévy, *op. cit.* 8. Entretien, Fukuoka, 9 juillet 2012. 9. *Ibid.* 10. La Conférence des femmes de Beijing était la quatrième et a eu un retentissement important. Elle a rassemblé un très grand nombre de militants associatifs (35 000 personnes, en plus des quelque 10 000 représentants des États) et a relancé la mobilisation en faveur des droits des femmes. Voir aussi Kazumi Moriki, “Japanese women seek solidarity with asian women”, in *Dawn* [en ligne], novembre 1997. <http://www.dawncenter.or.jp/english/publication/edawn/9711/asian.html>. 11. Jennifer Chan, *Another Japan is Possible, New Social Movements and Global Citizenship Education*, Stanford, Stanford University Press, 2008, p. 211. 12. Entretien, Fukuoka, 9 juillet 2012. 13. Sur les mouvements les plus critiques sur les politiques menées, voir Lillian Mathieu, “Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontières”, in *Sociologie*, 2010, n° 3, vol. 1, pp. 303-318. 14. Mouvements de protestation contre le Traité de sécurité nippo-américain (Treaty of Mutual Cooperation and Security) de 1960.

ainsi que dans des actions de soutien aux Coréens du Japon et aux *buraku*. La question des “femmes” s'impose à eux, car ce sont elles qui sont le plus visibles dans la région et soulèvent le plus de questions en termes de droit du travail<sup>15</sup>. Ils créent en 1985 un Groupe de réflexion sur les problèmes des femmes asiatiques qui devient Kumustaka. Les premiers cas traités concernaient des problèmes de salaires et de fuite pour mauvais traitement par l'employeur. À l'époque, aucun syndicat du Kyûshû ne s'occupait des étrangers. Kumustaka, groupe

Parmi toutes les initiatives, le groupe qui a été le plus influent est le HELP Shelter, un centre d'hébergement créé par la Japan WCTU (Women's Christian Temperance Union).

indépendant de citoyens, pouvait relayer les syndicats mais aussi assurer une protection spécifique aux femmes victimes d'enfermement ou de violence<sup>16</sup>.

À l'autre extrémité du Japon, sur la côte nord-ouest

de l'île principale, la Niigata Help a été créée en 1991 par un ancien leader des mouvements étudiants locaux. Quand le mouvement étudiant prend fin, il se rend à Tokyo, où il passe deux ans à Sanya<sup>17</sup> en travaillant comme journalier afin de comprendre les problèmes des travailleurs les moins qualifiés. Il entre à cette occasion en contact avec des Coréens du Japon, une rencontre qu'il présente comme un “choc”. De retour à Niigata, il s'implique dans des actions de soutien aux Coréens victimes de la bombe d'Hiroshima, ainsi que plus tard en faveur des personnes sans domicile<sup>18</sup>. Dans le cas de Kumustaka ou de Niigata Help, mais aussi dans celui présenté ci-dessus de Asia Women Center, on observe une continuité de l'engagement, d'une cause à une autre, pour des personnes qui se présentent comme des militants mettant au centre de leur vie l'implication dans des mouvements de citoyens.



## Le soutien des églises et institutions chrétiennes

Parmi les groupes de soutien aux résidents étrangers, en particulier aux femmes, l'implication des églises ou des institutions d'origine chrétienne est remarquable. Cela peut s'expliquer par la mission que se donnent ces Églises et l'influence de la socialisation religieuse<sup>19</sup>, mais aussi par leur propre marginalité (en tant que religion de l'étranger) et leurs réseaux dans le monde. En outre, les premiers groupes sont tous nés en soutien aux femmes philippines, elles-mêmes catholiques.

Le groupe Karakasan, à Kawasaki, est soutenu par une église catholique<sup>20</sup>, le groupe APT (Asian People Together) a été créé au sein de la YWCA de Kyoto<sup>21</sup>. Kumustaka a, dans un premier temps, cherché la coopération avec une église catholique locale afin de proposer un lieu de rencontre et de refuge qui puisse inspirer confiance aux femmes philippines. Le groupe Niigata Help est aussi animé depuis le début par une femme, mère de famille protestante, qui explique en grande partie son engagement par la lecture des écrits de la journaliste catholique Michiko Inukai, dont l'engagement auprès des réfugiés d'Asie du Sud-Est a marqué toute une génération. Le groupe IVY dans la préfecture de Yamagata a aussi été créé par une femme qui évoque la lecture de Michiko Inukai comme une source d'inspiration. Parmi toutes les initiatives, le groupe qui a été le plus influent est le HELP Shelter, un centre d'hébergement créé par la Japan WCTU (Women's Christian Temperance Union). Aux États-Unis, la WCTU est une très ancienne organisation (1874) qui lutte pour des réformes sociales favorisant les

15. Pour mieux comprendre les raisons de l'engagement auprès des étrangers, il faudrait évoquer, par exemple, les débats autour de la nouvelle loi encadrant les flux de migration en 1989-1990 ou les scandales en 1994-1995 concernant des abus dans les centres de rétention, ou encore l'importance d'une catastrophe telle que celle du séisme de Kobe qui a créé une “fenêtre d'opportunités” dans la société en multipliant les initiatives d'entraide. 16. Entretien, Kumamoto, juillet 2012. 17. Quartier très pauvre presque exclusivement habité par des hommes travaillant comme journaliers. Voir sur ce sujet dans le même dossier le texte de Shintaro Namioka. 18. Entretiens, Niigata, novembre 2011 et février 2012. 19. Cela n'est pas sans rappeler les études sur les associations de soutien aux étrangers en France, en particulier les résultats de l'enquête de Lilian Mathieu auprès des militants du RESF : “L'influence de la socialisation religieuse sur les engagements altruistes a été démontrée par de nombreuses études (...) et les militants rencontrés ne font pas figure d'exception. La grande majorité est issue d'un milieu catholique et a suivi une éducation religieuse plus ou moins poussée selon les générations”, art. cit., p 308. 20. Entretien, Kawasaki, novembre 2011. 21. Entretien, Kyoto, février 2012.

Titre de séjour de Kalaya, qu'elle devra renouveler dans trois ans.  
© CAMILLE MILLERAND

femmes, mais longtemps dans une optique moraliste, en particulier sur la question de la prostitution. La branche japonaise fut créée en 1886, mais n'avait jamais pris d'orientation sociale. À l'occasion des 100 ans de l'Église, l'une des dirigeantes du groupe, ayant à l'époque été en contact avec des femmes philippines victimes d'exploitation dans le monde des bars à hôtesse, proposa d'ouvrir un centre d'hébergement pour les femmes étrangères<sup>22</sup>.

Les groupes de soutien aux femmes sont donc nés au croisement des luttes féministes, des mouvements de défense des travailleurs et des Coréens du Japon, ainsi que des initiatives chrétiennes. Il n'est pas rare que les militantes des institutions

chrétiennes soient elles-mêmes féministes, ainsi la YWCA est un lieu de sensibilité à la fois chrétienne et féministe.

## Mise en réseau et cadrage de la mobilisation

Les principaux groupes de soutien aux femmes étrangères ont commencé à se rencontrer et à échanger des informations à partir de la fin des années 1980 grâce au réseau informel appelé "Ajia jin rôdôsha mondai kondankai" (Groupe de réflexion sur la question des travailleurs asiatiques). Les groupes de soutien dont les motivations de départ sont très différentes se rapprochent afin de mettre en commun les quelques ressources et le savoir-

22. Entretien, Tokyo, mai 2012.

faire qu'ils ont pour traiter les problèmes des résidents étrangers. Ce réseau est à l'origine du Solidarity Network with Migrants Japan (SMJ) créé en 1997, encore aujourd'hui le réseau le plus actif, au sein duquel se forme un "Projet Femmes".

Si la situation des femmes étrangères évolue et que les profils se diversifient (en particulier avec l'arrivée de femmes par des mariages arrangés), l'approche en termes de violences faites aux femmes et de traite des personnes reste mise en avant car elle représente une cause jugée "injuste et immorale", et non pas "malheureuse mais tolérable"<sup>23</sup>, ce qui permet d'obtenir un large soutien de la population et d'autres organisations. Le "Projet Femmes" a joué un rôle de plaidoyer dans la signature par le gouvernement japonais en 2002 du Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Plus encore, plusieurs membres de diverses associations se sont regroupées avec des groupes de lutte contre les discriminations pour s'assurer d'une application du protocole au Japon, en initiant en 2003 le réseau JNATIP (Japan Network against Trafficking in Persons) qui a poussé le gouvernement à adopter un plan national

contre la traite des personnes en 2005. Depuis cette date, le nombre de femmes obtenant chaque année un permis de travail "monde du spectacle" (autrement dit dans les bars à hôtesse) a chuté.

Si la lutte contre la traite des personnes, sous-tendue d'une lutte contre l'esclavage sexuel, a été très mobilisatrice

car elle bénéficiait au Japon d'une importante caisse de résonance historique, les actions des groupes de soutien aux femmes étrangères se limitent de



Réunion des membres du "Projet Femmes", Niigata, 2012.  
© D.R.

moins en moins à cette approche, qui est même remise en cause pour sa vision trop réductrice de la situation des femmes au Japon. Mais il s'avère plus difficile de mobiliser sur des thèmes faisant moins appel à la pitié qu'à une éthique de l'égalité<sup>24</sup>, pour des situations "malheureuses mais tolérables" (telle celle d'une femme divorcée de son mari japonais et qui perdra son droit de résidence au Japon si elle n'a pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou bien celle d'une femme qui n'ose pas divorcer car elle craint de ne pouvoir obtenir la garde des enfants). Pourtant, pour les groupes de soutien, plus que de protéger des femmes victimes des inégalités Nord-Sud propres à générer du trafic d'êtres humains, il s'agit le plus souvent de promouvoir un traitement égal pour des femmes installées au Japon et de questionner les structures profondes de discriminations au Japon en raison du sexe ou de la nationalité de la personne.

Le "Projet Femmes" a joué un rôle de plaidoyer dans la signature par le gouvernement japonais en 2002 du Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

23. Jean-Gabriel Contamin, "Cadres et luttes de sens", in Olivier Fillieule et al., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 57. 24. Glenda Roberts, "NGO support for migrant labor in Japan", in Mike Douglass, Glenda S. Roberts (dir.), *Japan and Global Migration*, Honolulu, University Of Hawaii Press, 2003, pp. 275-300. 25. *Ibid.*, p. 275.

## De la lutte contre les violences faites aux femmes à la lutte contre les discriminations

Étant donné le contexte restrictif des politiques migratoires et la précarité de certains statuts de résidence, les actions menées par les groupes de soutien se limitent souvent à la prise en charge de situations d'urgence, quand bien même elles souhaiteraient élargir leur capacité d'analyse et de plaider. Toutefois, chaque action nourrit la motivation des militants qui voient dans l'engagement auprès des femmes étrangères la possibilité de remettre en question les relations hommes-femmes au Japon dans une perspective internationale et historique<sup>25</sup>, et aussi de promouvoir le droit à la parole de chacun, autrement dit la démocratie (même si ce mot appartient rarement dans leur terminologie). Les groupes de soutien doivent composer avec deux objectifs : protéger et rendre visible. Protéger est le premier but pour les groupes qui ont créé des centres d'hébergement. En outre, quasiment tous les groupes de soutien ont mis en place des permanences qui assurent anonymat et protection des informations. Enfin, plusieurs groupes tentent de créer des "havres", des lieux communautaires, qui proposent des activités salariées et forment un sas vers la société pour des personnes fragiles.

Par exemple, R. a fait du bénévolat dans différents groupes de soutien avant de prendre en charge la création de APT (voir ci-dessus). Après quelques années, elle lance un nouveau projet avec les membres d'un groupe de consultation sur le VIH : le Bazaar Café à Kyoto. L'objectif était de créer un lieu pour un soutien de plus long terme (à la différence des permanences juridiques) en proposant du travail à des femmes étrangères, à des utilisateurs de drogues, et à des personnes ayant des troubles mentaux. Le Bazaar Café devait être un "Havre way House", un marchepied pour les aider à entrer dans la société dite "normale". R. a ensuite entendu par-

ler d'un fonds pour financer des projets sur les tests VIH à Osaka. Soutenue par des médecins travaillant dans les services de soin aux malades du sida, l'idée était d'abord d'offrir un lieu d'écoute et de rencontre pour les étrangers porteurs du VIH. Aujourd'hui, elle souhaite élargir et ouvrir le lieu indifféremment aux étrangers et aux Japonais, à toute personne "*alienated from the main stream*" à cause de sa séropositivité, puisque aucun espace de ce genre n'existe dans la région du Kansai<sup>26</sup>. La sollicitude de cette militante envers les personnes les plus marginalisées n'est pas sans rappeler les travaux sur la notion de *care* comme attention nécessaire aux plus dépendants au sein d'une société. Les femmes étrangères, comme beaucoup de migrants, font l'expérience du racisme et d'assignations à l'invisibilité<sup>27</sup>. Le fait de travailler comme hôtesse, parfois comme prostituées, des activités fortement marginalisées et discriminées, participe à les placer au bas de la hiérarchie sociale. De même, les femmes qui arrivent par mariage arrangé, ou qui se marient avec des clients, voient peser sur elles la suspicion de mariage blanc, de mariage d'intérêt. Le mari, la famille japonaise, voire la localité d'accueil ont tendance à cacher l'origine de l'épouse, à nier sa différence, ce qui permet d'éviter de prendre en compte ses besoins, voire ses droits en tant que résidente. M., qui a monté des centres d'hébergement depuis les années 1980, a récemment défini comme une priorité de mettre en place des cours de langue pour les épouses de Japonais étrangères dans toutes les localités de sa préfecture : "*Dans beaucoup de petites villes ou de villages où il est plus facile de ne pas prendre en compte les résidentes étrangères, on observe la volonté d'effacer leur existence. Nier leur présence, leur importance en termes de résidentes, de citoyennes, c'est nier leurs droits*"<sup>28</sup>. Ce sentiment de négation a été également récurrent dans les entretiens que j'ai pu réaliser auprès

Les groupes de soutien, conscients des structures sociales discriminantes qui fragilisent ces migrantes, cherchent à lutter contre les formes d'intolérance, qui sont analysées dans l'éthique du *care* comme la manifestation des carences de la démocratie.

de femmes chinoises depuis deux ans. Tandis qu'on insinue parfois qu'elles ont été achetées, ces femmes ont le sentiment que leur passé est effacé, leurs liens familiaux en Chine niés, et qu'elles ne sont plus qu'une "épouse", une "belle-fille", une "mère", voire une main-d'œuvre pour la localité<sup>29</sup>.

Les femmes asiatiques migrant au Japon sont la cible parfaite d'une sexualisation discriminante puisqu'elles migrent très souvent en tant que femmes et objets sexuels, via le marché du mariage ou celui de l'*entertainment*. Leur sexualisation permet de comprendre les intrications entre discriminations raciales ou ethniques et discriminations de genre, le "*gendered racism*"<sup>30</sup>. Le fait d'être femme leur ouvre les portes du Japon, mais les dévalorise et les marginalise d'emblée.

Les groupes de soutien, conscients des structures sociales discriminantes qui fragilisent ces migrantes, cherchent à lutter contre les formes d'intolérance, qui sont analysées dans l'éthique du *care* comme la manifestation des carences de la démocratie<sup>31</sup>. Ainsi, le "souci des autres"<sup>32</sup> promu par ces groupes de soutien va au-delà de l'idée de protéger, il s'agit aussi, en étant attentif à chacun, de leur donner une voix.

## **Défendre et donner la parole aux femmes migrantes**

Parmi les personnes engagées dans les associations, un certain nombre a été interpellé par les discours et les expériences d'*empowerment* (terme souvent utilisé tel quel, en anglais, par les groupes de soutien) en plein développement dans les années 1990 en Amérique du Nord. Pour des militants parfois impliqués depuis des années dans des mouvements de citoyens, donc dans une mobilisation en faveur de plus de pouvoir décisionnel

accordé à la société civile, les expériences d'*empowerment* semblent avoir attiré leur attention en tant qu'outil de défense et de reconnaissance des femmes étrangères au sein de la société d'accueil, ou encore en tant qu'outil de redynamisation de la démocratie locale si l'on utilise une terminologie de sociopolitique<sup>33</sup>.

Prenons deux exemples d'*empowerment* ; compris comme la "*maîtrise que les gens acquièrent individuellement ou collectivement sur le cours de leur vie*"<sup>34</sup>. Tout d'abord, l'association Kumustaka, au-delà du travail classique de permanences juridiques, tente de mener un maximum d'affaires devant la justice. "*Notre volonté est de permettre aux étrangers de régler leurs problèmes localement, dans leur lieu de résidence, par exemple en les accompagnant au procès, même s'ils n'en ont pas les moyens. Cela veut aussi dire obliger la société japonaise à régler des problèmes qui sont les siens, à réfléchir aux problèmes sociaux de ces étrangers et de la société japonaise qui les accepte. Une fois sous la protection de notre association, il devient possible d'aller jusqu'au bout du procès. Chaque procès et les personnes impliquées à réfléchir, et le monde des avocats à cerner les questions soulevées, dont ils sont souvent ignorants*"<sup>35</sup>.

Le recours à la loi permet de donner la "capacité" à des résidents étrangers de faire entendre leurs difficultés, en les posant comme des défis relevant de la société dans laquelle ils résident, ce qui soulève aussi la question de leur citoyenneté de fait.

Toujours dans la même équation entre "reconnaissance" par la société, "maîtrise du cours de sa vie" et démocratie, l'association Kalakasan<sup>36</sup> Migrant Women Empowerment Center a mis sur pied un travail de recherche-action féministe mené par des femmes philippines. Elles ont publié leurs biographies dans un ouvrage bilingue anglais-japonais : *Transforming Lives : Abused Migrant Women in Japan Blaze a Trail towards Empowerment*<sup>37</sup>. Cette recherche-action a permis à des femmes de

29. Hélène Le Bail, "Femmes chinoises et migrations de mariage en Asie", art. cit. 30. Philomena Essed, *Understanding Everyday Racism: An Interdisciplinary Theory*, Newbury Park, CA, Sage, 1991. 31. Voir Carol Gilligan, "Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé",

in Patricia Paperman, Sandra Laugier, *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, EHESS, 2011, pp. 37-49. 32. *Ibid.*

33. Voir Alain G. Gagnon, Paul May, "Empowerment et diversité culturelle : quelques prolegomènes", in *Métropoles*, n° 7, 2010,

<http://metropoles.revues.org/4230>. 34. Jacques Donzelot, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006.

35. Entretien, Kumamoto, juillet 2012. 36. Mot de tagalog qui signifie "force". 37. Kalakasan (dir.), Tokyo, IMADR-JC Booklet, 2006.

se remémorer leur expérience de violence et de l'analyser. Selon les termes de la préface, cela les a aidées à comprendre que leur problème était le produit de "structures sociales viciées" et non pas seulement un problème individuel. Elles espèrent que leur témoignage contribuera à apporter des changements radicaux dans une société qui tolère le racisme et le sexisme. (Re)Donner une voix à ces résidentes étrangères par une expérience dite d'*empowerment*, c'est aussi promouvoir leur participation aux débats et faire reconnaître leur citoyenneté de fait.

Toutefois, ces expériences restent très marginales et le plus souvent encadrées et animées par des Japonais(es). Plus récemment, des formes d'entraide dans les zones dévastées par le tsunami du 11 mars 2011 ont émergé parmi les épouses étrangères (ou naturalisées) de Japonais. Au-delà de l'entraide, leur implication dans la vie locale et leur visibilité semblent faire évoluer leur place dans la société d'accueil<sup>38</sup>.

## Conclusion

Les groupes de soutien aux femmes étrangères au Japon sont le fruit d'un engagement largement hérité des mouvements féministes japonais qui, de par l'héritage colonial du Japon en Asie, sont très impliqués dans la défense des femmes asiatiques et dans la lutte contre la prostitution forcée. Cet article a mis en évidence que la cause des femmes migrantes a aussi rassemblé des personnes issues de divers mouvements de citoyens, ainsi que des institutions religieuses. Si les principaux mobiles de la mobilisation (traite des personnes, violences



Participation des couples mixtes à la fête locale, Yamagata, 2011. © D.R.

domestiques) ont permis de faire changer les politiques, le sens de l'engagement pour beaucoup de militants se situe au-delà de la protection. Il vise à faire reconnaître les droits, voire la citoyenneté des femmes étrangères souvent discriminées du fait de leur emploi dans les clubs ou bars à hôtesse ou du fait d'un statut de résidence qui repose sur leur lien marital avec un Japonais (lien souvent jugé comme instrumentalisé et donc suspect). Les groupes de soutien aux femmes étrangères cherchent, malgré leur petite taille et la quasi-absence de ressources financières<sup>39</sup>, des moyens de rendre visibles les situations engendrées par la combinaison des politiques migratoires restrictives et des structures sociales sexistes. Ces initiatives privilégient souvent des pratiques dites d'*empowerment* qui, supposant un travail très localisé et de long terme, ne semblent faire changer les choses que très lentement. ■

38. Voir les travaux de Sunhee Lee, "Tabunka famirii ni okeru shinsai taiken to arata na kadai", ("Expérience de la catastrophe et renouveau des débats sur la famille multiculturelle"), in Hiroshi Komai, Suzuki Eriko, *Higashi nihon daishinsai to gaikokujin ijūsha tachi (Le Grand Séisme du Nord-Est et les résidents étrangers)*, Tokyo, Akashi, 2012, p. 60. Il faudrait aussi regarder du côté des regroupements de femmes étrangères ou d'origine étrangère, en particulier des Coréennes et des Philippines. 39. Au-delà du cas des femmes étrangères, les groupes de soutien aux migrants au Japon sont pour la majorité de petite taille, souvent informels, avec un champ d'action très localisé et très peu de moyens. Sur les contraintes structurelles à l'émergence de mouvements sociaux pro-immigrants, voir Deborah J. Milly, "Policy advocacy for foreign residents in Japan", in Takeyuki Tsuda, *Local Citizenship in Recent Countries of Immigration. Japan in Comparative Perspective*, Lexington, 2006, pp. 153-170 ; Keiko Yamanaka, "Policies, civil society and social movements for immigrant rights", in Gabriele Vogt, Glenda S. Roberts (dir.), *Migration and Integration. Japan in Comparative Perspective*, Munich, Ludicum, 2011, pp. 89-108 ; Apichai W. Shipper, *Fighting for Foreigners. Immigration and Its Impact on Japanese Democracy*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2008.